

## En bref...

### ► Enfance / Jeunesse : échéances à venir...

On fête les nounous à l'occasion de la **Journée Nationale des assistantes maternelles**. A cette occasion, le **samedi 19 novembre 2011**, l'association « L'île aux enfants » offre un **spectacle gratuit** pour tous les enfants de **0 à 6 ans** du canton accompagnés d'un adulte à la **salle des fêtes de Haimps de 11h à 11h45**.

Autre information : **Bourse d'hiver aux jouets et aux vêtements** de L'île aux enfants, **vendredi 2 décembre de 19h à 21h30** et le **samedi 3 décembre 2011 de 9h à 13h** à la **salle des fêtes de Matha**.

Dépôt des articles le jeudi 1er décembre de 9h30 à 11h30 et de 16h30 à 19h30. Liste disponible à partir du 1er novembre et à retirer auprès de l'office du tourisme de Matha



L'île aux enfants

Le Relais Assistantes Maternelles Parents Enfants (RAMPE) du Pays de Matha organise un spectacle de fin d'année le **samedi 10 décembre 2011 à 10h00** à la **salle des fêtes de Mons**. Ce spectacle « Au jardin de Lucie » est destiné aux enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leurs parents ou de leur assistante maternelle. Il sera présenté par Christine Knaub, intervenante de la compagnie Torrent-ciel.

Christine Knaub interviendra également pendant les ateliers d'éveil du RAMPE les jeudis 6, 13 et 20 octobre à Mons, les vendredis 7, 14 et 21 octobre à Beauvais, les lundis 7, 14 et 21 novembre à Matha et les mardis 8, 15 et 22 novembre à Neuvicq afin d'initier les enfants à l'expression corporelle autour du thème de la nature.



RAMPE DU PAYS DE MATHA  
Relais - Assistantes - Maternelles - Parents - Enfants

## Regard sur...

### ► L'Association d'insertion de l'Antenne

L'association d'insertion de l'Antenne, association loi 1901 créée en 1997, est un chantier d'insertion ouvert aux personnes en situation sociale fragile. Son objet est de favoriser un retour à l'emploi des bénéficiaires des minimas sociaux, des chômeurs de longue durée ou de plus de 50 ans.

Ses activités principales sont :

- La restauration de la rivière l'Antenne et ses affluents.
- L'entretien des berges, le ramassage et l'élimination des déchets et ordures,
- La gestion des embâcles, l'élimination des branches basses, le repage,
- Les coupes sélectives d'arbres, le débroussaillage,
- L'entretien de l'environnement, des sentiers pédestres,
- La revalorisation du Petit Patrimoine,
- Le piégeage des ragondins.

L'association d'insertion de l'Antenne intervient principalement sur le canton de Matha et le bassin versant de l'Antenne pour le compte des syndicats de rivières et des communes du canton. Elle emploie 15 salariés dont 11 en Contrat Unique d'Insertion.

L'association d'insertion est financée principalement par :

- Les collectivités locales (CdC, Communes, Département, Région)
- L'Etat (pour les contrats d'insertion et le poste d'accompagnement social)

Tel/Fax : 05 46 58 28 90 E-mail : [insertion.antenne@orange.fr](mailto:insertion.antenne@orange.fr)

## Contact

Communauté de Communes du Pays de Matha

4 place du Château d'eau - 17160 Matha

☎ 05 46 58 75 36

Directeur de la publication : James Rouger

Responsable de la Rédaction : Pierre Denéchère

Réalisation : Commission communication

Tirage : 5000 exemplaires

ISSN : 2104 - 3078

CdC Pays de Matha



Entrez et goûtez la vie !

Communauté de Communes du

# Pays de Matha

# Lien

Numéro 8 - Octobre 2011  
trimestriel

## Edito

**Les élus communautaires se sont prononcés contre la grande intercommunalité proposée par le Préfet.**

Suite à la loi du 16 décembre 2010, le 6 mai dernier, le préfet de Charente Maritime a présenté un nouveau schéma de la coopération intercommunale dans le département qui doit être adopté avant la fin de l'année.

Ce schéma prévoit de réduire le nombre de communautés de communes de 25 à 11 pour notre département et pour ce qui nous concerne de créer une grande communauté de communes regroupant les 7 CdC de l'arrondissement de Saint Jean d'Angély soit 116 communes et 55 126 habitants.

Jusqu'au mois d'août, le débat démocratique a eu lieu au sein du conseil communautaire et des conseils municipaux. Nous devons respecter les positions de chacun.

Finalement, le conseil s'est prononcé contre le schéma par 39 voix contre, 18 pour, et 4 abstentions. 21 communes sur 25 se sont prononcées contre.

Qu'est-ce qui a motivé ce rejet ?

- il n'y a pas eu de concertation avec les élus locaux ni avec la population,

- les conséquences financières, fiscales et patrimoniales de ce regroupement sont inconnues : aucune simulation n'a été fournie,
- il y a la crainte d'être noyé dans une grande structure et de voir tous les gros investissements se réaliser à Saint Jean d'Angély,
- la CdC de Matha a pris des compétences pour les services de proximité qui ne seraient pas forcément reprises au niveau d'une grande CdC : la politique jeunesse, les agences postales, le maintien des commerces de proximité, le logement social...

Malgré cette réforme qui a mobilisé beaucoup de temps et d'énergie, la CdC a fait avancer ses projets :

- la nouvelle gendarmerie a été inaugurée le 7 mai,
- l'aménagement de la zone artisanale des Godinières se termine,
- un nouveau projet de piscine a été adressé à tous les financeurs potentiels
- le diagnostic accessibilité a été effectué pour tous les bâtiments publics des communes du canton.

**James ROUGER**  
Président de la Communauté  
de Communes  
du Pays de Matha

## Sommaire

### Zoom...

► **Le SDCI** p 2

► **Le SDCI et la CdC du Pays de Matha** p 2

### Actualités...

► **Logement : les conseils de l'ADIL 17** p 3

► **Handicap et accessibilité** p 3

► **Hygiène et sécurité** p 3

### En bref...

► **Les animations Enfance / Jeunesse** p 4

### Regard sur...

► **L'Association d'insertion de l'Antenne** p 4

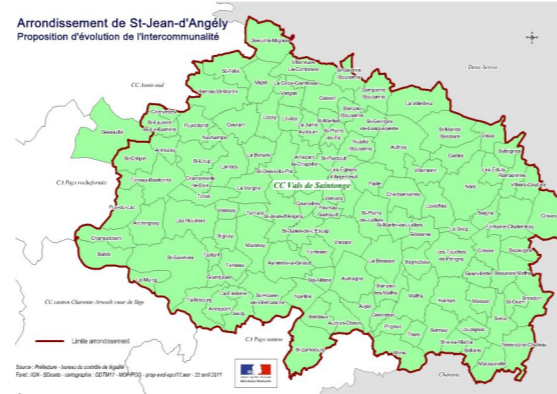
# Zoom sur le SDCI\*...

## ► Le projet pour les vals de saintonge proposé par le Préfet

La loi du 16 décembre 2010 prévoit la généralisation systématique de l'intercommunalité à fiscalité propre sur l'ensemble du territoire national d'ici le 1er juin 2013 et le renforcement de la cohérence des périmètres des EPCI avec notamment la suppression des enclaves et des discontinuités territoriales.

Lors de la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) du 6 mai 2011, le Préfet de Charente-Maritime a présenté son projet de SDCI pour l'ensemble du Département.

En ce qui concerne la Communauté de Communes du Pays de Matha et plus largement le territoire des Vals de Saintonge, « le projet consiste en une fusion des sept CdC de l'arrondissement de Saint-Jean d'Angély afin de constituer une communauté de communes unique » (116 communes).



### Pour le Préfet, les motivations du projet sont les suivantes :

- la **cohérence territoriale** : les sept EPCI, associés au sein du même SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) partagent quasiment tous le même bassin de vie. Saint-Jean-d'Angély est une unité urbaine et un pôle d'emploi de l'espace rural, dont l'attractivité est sensible sur l'ensemble des CdC de l'arrondissement,
- une tradition de **coopération** entre les CdC au sein du syndicat mixte de pays des Vals de Saintonge, créé en 1975,
- des réflexions ont été engagées dès 2002 entre élus pour engager ce rapprochement ; la CDCI de 2006 avait déjà proposé une fusion des sept CdC. Les travaux ont été relancés à partir de l'été 2008,
- les sept CdC ont des **compétences communes** : les sept CdC sont membres du Pays et plusieurs d'entre elles partagent les mêmes compétences.

### Pour le Préfet, l'impact du projet serait le suivant :

- la **population** du nouvel EPCI passerait à 55 126 habitants,
- la **mutualisation** des moyens existants dans les CdC permettrait de réaliser des économies d'échelle,
- la **solidarité** : les potentiels financiers des CdC de l'arrondissement sont assez comparables. La constitution d'une CdC unique permettra de renforcer la solidarité financière entre les communes du

\* Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

## ► La position de la CdC du Pays de Matha

Le projet de Schéma Départemental tel que présenté lors de la réunion du 6 mai 2011 a été notifié à la Communauté de Communes et aux communes du canton le 12 mai 2011, délai à partir duquel les collectivités avaient trois mois pour se prononcer.

Lors du conseil communautaire du 12 juillet 2011, les délégués communautaires ont majoritairement rejeté le projet du Préfet.

### Les raisons du rejet :

- une cohérence territoriale fragile : notion de bassin de vie très discutable,
- aucune concertation avec les élus locaux et la population,
- aucun projet commun avec les 6 autres CdC de l'arrondissement - risque de voir l'ensemble des investissements se réaliser autour de Saint Jean d'Angély,

- perte de proximité avec les usagers si le siège social est situé à Saint Jean d'Angély,
- une structure difficile à administrer avec une assemblée d'environ 140 délégués communautaires : aucun pouvoir des représentants des communes du canton.

### Les points restés sans réponses :

- aucune précision sur les compétences reprises par cette grande CdC - risque de transfert aux communes
- aucune étude fiscale réalisée sur ce projet de fusion - risque d'augmentation de la fiscalité locale (relativement faible sur la CdC)

James ROUGER, membre de la Commission Départementale va proposer un amendement au projet de Schéma Départemental lors de la prochaine réunion (24 octobre 2011).



# Actualités ...

## ► Hygiène et sécurité

Depuis 2009, la Communauté de Communes du Pays de Matha s'est engagée dans une démarche de prévention et de mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail en organisant notamment plusieurs sessions de formation pour les ACMO (Agent Chargé de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et de sécurité) des communes.

Dans le cadre d'un partenariat financier avec le Fonds National de Prévention, la CdC souhaite maintenant s'inscrire dans une démarche opérationnelle de prévention visant à mettre en place une stratégie et des actions de promotion de la santé et de la sécurité au travail. Elle a pour objectif principal de promouvoir une organisation santé/sécurité au travail, de réaliser et pérenniser l'évaluation des risques professionnels (élaboration des documents uniques de la CdC et des communes).

La mise en œuvre de ce projet nécessitera le recrutement d'un agent « préventeur » pour la réalisation des études et l'élaboration des documents uniques.

## ► Logement : les bons conseils de l'ADIL

### Une question sur le logement ?

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Charente-Maritime vous apporte des informations juridiques, financières et fiscales sur le logement.

Elle tient des permanences à la CdC du Pays de Matha le 4ème vendredi de chaque mois de 9h30 à 12h30, **sur rendez-vous** au 05 46 34 41 36.

Vous projetez **d'acquérir votre résidence principale** : obtenez toutes les informations qui vous permettront de faire un choix éclairé :

- sur les **contrats** (contrat de construction, promesse et compromis, vente...),
- sur le **financement** (simulations de financement, assurances, frais annexes à votre projet...).

Vous devez faire des **travaux d'amélioration** dans votre logement : connaissez vous les aides et avantages possibles ?

**Propriétaire bailleur**, vous vous demandez comment réagir face à un impayé de loyer ou de charges, quelles garanties et

quelles pièces vous pouvez demander préalablement à la signature du bail, quels sont les diagnostics obligatoires...

**Locataire**, vous devez assurer l'entretien de votre logement et les menues réparations. Qu'est-ce que cela recouvre ? Comment se calcule la révision de votre loyer ? Comment faire face aux difficultés rencontrées pour régler vos loyers ?...

Et aussi : **Fiscalité, copropriété, servitudes, urbanisme...**

L'ADIL, centre d'information sur l'habitat agréé vous délivre des renseignements **fiables, neutres et personnalisés** (Service gratuit)

Contact : ADIL 17  
Tél: 05 46 34 41 36  
[contact@adil17.org](mailto:contact@adil17.org)  
[www.adil17.org](http://www.adil17.org)



## ► Accessibilité et handicap

La loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, place au cœur de son dispositif, l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes en situation de handicap. Cette loi vise désormais sans distinction, tous les types de handicaps : moteurs, sensoriels, intellectuels, cognitifs, mentaux ou psychiques.

La mise en conformité de l'ensemble des Etablissements Recevant du Public (mairies, écoles, salle des fêtes...), devra être effective avant le 01/01/2015.

Pour répondre à ces exigences, la Communauté de Communes du Pays de Matha a financé la réalisation d'un Diagnostic Accessibilité confié au bureau d'études A2CH.

### Patrimoine concerné

- Bâtiments de la Communauté de Communes,
- Bâtiments des 25 Communes de la CdC.

**Planning** : les visites d'état des lieux se sont déroulées au cours du mois de juillet 2011.

### Périmètre des diagnostics :

Conformément à la demande de la Communauté de Communes lors de la réunion de lancement de la mission, le périmètre des diagnostics a été défini de la manière suivante :

- abords et accès jusqu'à la limite du local,
- locaux ouverts au public,
- locaux d'habitation et logements de fonction exclus,
- locaux techniques et zones non accessibles au public exclus



Toutes les collectivités du canton disposent désormais d'un rapport complet accompagné d'un chiffrage des travaux nécessaires à la mise en accessibilité de leurs bâtiments recevant du public.